



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

DH
+ VP?

Service Urbanisme et Aménagement
Unité Planification et Développement Durable
Pôle Commissions et Urbanisme Durable
Affaire suivie par : Adeline-Laure BLANDIN
Tél : 03 21 22 99 11
Mél : cdpenaf@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 17 FEV. 2025

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 28 janvier 2025, vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour avis concernant le projet de modification simplifiée n°3 du PLU intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) sur le territoire de la commune de La Capelle-les-Bouogne.

Il apparaît, après examen, que l'étude de ce dossier n'entre pas dans le champ de compétences de la CDPENAF, le PLUi de la CAB étant situé dans le périmètre du SCoT du Boulonnais approuvé le 04 septembre 2018.

En conséquence, votre demande n'est pas soumise à l'avis de la CDPENAF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Urbanisme et Aménagement,
par intérim

**Monsieur le Président
Communauté d'agglomération du Boulonnais
1 boulevard du Bassin Napoléon
BP 755
62 321 BOULOGNE-SUR-MER**

100 avenue Winston Churchill
CS 10 007 – 62 022 ARRAS Cedex
Tél : 03 21 22 99 99